Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_01-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Fougères-Vitré
Canton de Val-Couesnon

Commune de VAL-COUESNON

Délibération 2026-07-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2026
Date de convocation : 25 juin 2026
En exercice : 29 ; présents et représentés : 28

Présents : M. Emmanuel HOUDUS, M. Loeiz RAPINEL, Mme Huguette GARNIER, M. Raymond HALAIS, Mme Solenne ROBINARD, M. Gilles DRONIOU, Mme Marie-Antoinette JUHEL, M. Matthieu JOUVENCE, M. Louis HALAIS, M. Michel VIALLARD, Mme Sabrina MACHARD, M. Laurent GORÉ, Mme Brigitte BARBIER, M. Pascal LAMBERT, M. Dominique BRAULT, Mme Christèle BATTAIS, Mme Emmanuelle SCHULZE-THEBAULT, M. Thibaud de ROHAN CHABOT, Mme Mélanie CLOSSAIS, Mme Caroline OLLIVIER, Mme Cyrine CHARON, M. Jean-Yves GUILLARD, Mme Nadine LUCAS Mme Nathalie PUY, Mme Sophie MONTAUFRAY, M. Cyrille BOUTET.

Excusés : Mme Marine CUMINET (pouvoir à M. LAMBERT), M. Thierry LECOCQ, Mme Delphine LEMOINE (pouvoir à Mme LUCAS).

Secrétaire de séance : M. Louis HALAIS

Rapport annuel du délégataire VEOLIA
Assainissement collectif de Val-Couesnon - Exercice 2025

Conformément aux articles L.1411-3 et L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, la société VEOLIA, délégataire du service de l'assainissement collectif de Val-Couesnon, a adressé son rapport annuel 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération de la Commune historique d'Antrain en date du 1er décembre 2015 relative au choix du délégataire,
VU le contrat d'affermage signé entre la Commune d'Antrain et la société VEOLIA en date du 8 décembre 2015 portant délégation du service public de l'assainissement collectif d'Antrain pour la période 2016-2027,
VU les délibérations concordantes du 6 septembre 2018 prises par les communes d'Antrain, La Fontenelle, Saint-Ouen-la-Rouërie et Tremblay, demandant la création de la commune nouvelle de Val-Couesnon au 1er janvier 2019,
VU l'arrêté de la préfecture d'Ille-et-Vilaine en date du 28 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Val-Couesnon au 1er janvier 2019,
VU l'avenant n°1 au contrat d'affermage en date du 10 avril 2020 intégrant de nouveaux ouvrages au périmètre de l'affermage (Rue des Pungeoirs), régularisé par délibération n°2020-04-08 en date du 11 juin 2020,
VU l'avenant n°2 au contrat d'affermage en date du 25 février 2022 intégrant les surcoûts d'exploitation liés au traitement des boues (COVID et AIM),
VU l'avenant n°3 au contrat d'affermage approuvé par délibération n°2022-10-18 du 15 décembre 2022 intégrant la STEP de Tremblay ainsi que les lagunes de La Fontenelle et Saint-Ouen-la-Rouërie ;
VU le Rapport Annuel 2025 du Délégataire VEOLIA pour le service de l'assainissement collectif de Val-Couesnon ;

A l'issue de la présentation du rapport et du débat qui s'en est suivi,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200082980-20260702-2026_07_01-DE

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal,

à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté par l'attributaire de la DSP du service de l'Assainissement collectif de Val-Couesnon pour l'exercice 2025.

Pour extrait certifié exécutoire,
À Val-Couesnon, le 3 juillet 2026.

Le Maire,
Emmanuel HOUDUS

MAIRIE DE VAL-COUESNON (Ille-et-Vilaine)